Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 12.05.2023
Numéro de publication: HR02-1005745646

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Maximum Value Sàrl, Carouge (GE)

Maximum Value Sàrl
avenue Cardinal-Mermillod 46
1227 Carouge GE

Maximum Value Sàrl, à Carouge GE, CHE-201.026.411 (FOSC du 27.05.2020, p. 0/1004898013). Nouveau but: La société a pour but, en Suisse et à l'étranger : tous mandats fiduciaires, notamment organisation et gestion de sociétés, tenue de comptabilité, gérance de biens, conseils, notamment en matière fiscale et commerciale, domiciliation de sociétés, exécution de mandat d'administrateur et prise de participations dans tous types d'entreprises; toutes activités liées à la révision et au contrôle ainsi qu'expertise comptables; courtage, conseils et gestion en matière d'assurances et de produits financiers; toutes activités liées au placement de personnes et à la location de services; l'offre de tous conseils, services et prestations, de même que l'exercice de toutes activités dans le domaine immobilier, notamment des mandats de courtage, de pilotage et d'expertise, l'acquisition, la vente, la détention, la location, la gestion, l'administration, la promotion, la construction, la rénovation et le courtage de biens immobiliers. La société pourra effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. La société pourra également accorder des prêts à ses associés et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Nouveaux statuts du 28.04.2023.

Registre journalier no 8918 du 09.05.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 101, Date: 27.05.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève